

FSE & UAS

Fonds de Sécurité d'Existence & Union des Artistes du Spectacle

Contact : Pierre Dherte, Président UAS – info@uniondesartistes.be

Rencontre du 30 janvier 2019 : APEF - Square Saintelette 13-15 à 1000 Bruxelles.

1- Présentation de l'Union des Artistes

« Nous faisons du capital risque artistique en permanence »

Qui sommes-nous ?

- L'UNION DES ARTISTES est la plus ancienne association culturelle belge dans le domaine du spectacle. Elle fut fondée en 1927, par Lucien Van Obbergh à la demande de l'Union des Artistes de Paris dans le but premier de **défendre les**
- **intérêts professionnels** de nombreux artistes dont l'activité s'étendait largement à l'époque dans les deux pays voisins ;
- Depuis lors jusqu'à aujourd'hui, l'Union subvient essentiellement à ses besoins et missions premières par les seuls **dons des spectateurs** recueillis durant la période des fêtes de Noël grâce la traditionnelle collecte des « Petits Sabots » (aujourd'hui des crayons). Ainsi que par les cotisations annuelles de nos membres (30€/an) ;
- L'UAS comptabilise actuellement près de **700 membres**, majoritairement **des comédiennes et comédiens (95%)** travaillant principalement dans le secteur des arts de la scène
- Ces dix dernières années, nous avons octroyé près d'**un million d'euros** à nos membres uniquement grâce à nos collectes, dons et legs ;
- Nos statuts ainsi que notre activité réelle répondent à des missions premières de **PHILANTHROPIE** et de **SOLIDARITE** tout en visant également la **DEFENSE MORALE** des professions de nos membres (chap. II, art. 3, alinéa 2 de nos statuts) ;
- En 2003, Henry Ingberg (Secrétaire Générale du ministère de la Communauté française) nous invite à devenir officiellement **représentatifs des artistes interprètes** (comédiennes et comédiens) ;
- En 2004, l'UAS accepte d'intégrer parmi ses administrateurs trois nouveaux membres artistes interprètes (dont l'actuel Président), dans le but de développer particulièrement le point 2 de ses statuts : **« la défense morale des professions de ses membres »** ;

- En 2007, **l'UAS fait partie des premières ORUA** (Organisations Représentatives d'Utilisateurs Agréés) agréée par le Gouvernement de la Communauté française. Agréation renouvelée en 2011 et en 2016 ;
- L'UAS est donc **une fédération représentative dans le secteur des Arts de la Scène**, au même titre que d'autres s'étant également constituées plus ou moins à la même période afin de représenter leurs membres dans d'autres activités spécifiques professionnelles de ce secteur.

Où l'UAS est-elle représentée ?

1. **CCAS** (Comité de Concertation des Arts de la Scène) ;
2. L'actuel Président de l'UAS représente également le CCAS à la **Plateforme RTBF** à la FWB ;
3. **CAPT** (Conseil de l'Aide aux projets Théâtre) ;
4. **CAD** (Conseil de l'Art Dramatique) ;
5. **PROSPERE** - CA - (Fédération des créateurs de l'Audiovisuel et du Cinéma) ;
6. **ACADEMIE ANDRE DELVAUX** - CA - (Magritte du Cinéma) ;
7. **THEATRE DES DOMS** (AG) ;
8. **COMMISSION ARTISTE** ;
9. **UNITED STAGES** (40 opérateurs culturels regroupés pour aider par des dons certains parmi les plus démunis) ;
10. **GUICHET DES ARTS** (de 2014 à 2017 - Présidence)

Actions & avantages accordés à nos membres

1. **Défense morale** des professions de nos membres aux instances de décision ou de concertation (voir plus haut) ;
2. **Allocations trimestrielles** dédiées à nos membres plus âgés ;
3. **Aides financières** et prêts sans intérêts, dans certains cas ;
4. **Première consultation juridique offerte**, dans certains cas ;
5. **Partenariat avec une dizaine de théâtres** en FWB offrant la gratuité des places à nos membres, ou des tarifs réduits, à certaines conditions ;
6. **Débats** organisés sur des thématiques diverses : la direction d'acteur, les castings, les agents d'artistes, le « statut » d'artiste, l'emploi artistique, le tax shelter et les arts de la scène, Internet et les comédiens, etc. ;
7. **Stages de formation** organisés chaque année depuis 3 ans : workshop, atelier, master class, etc. (payants, à des tarifs les plus accessibles pour tous – voir annexe ci-jointe) ;

8. Nous avons également participé à hauteur de 20% sur la totalité des recettes de la collecte 2017 pour les 40 membres de **United Stage** (sans réduire pour autant les octrois d'allocations dédiées à nos missions premières pour nos membres).

Constat

- Nous constatons une insécurité croissante liée à une précarité accrue pour beaucoup de professionnels que nous représentons. Depuis 2014, nous devons subvenir à des demandes de plus en plus nombreuses d'aides financières émanant aussi de la plus jeune génération d'artistes interprètes (les plus anciens cédant parfois leurs allocations aux plus jeunes !). Nous nous questionnons sur la pertinence d'octrois d'allocations/avantages destinées donc aussi à d'autres catégories précaires parmi nos membres ;
- Notre représentativité ayant été très fortement élargie ces dernières années, notre charge de travail administratif (bénévole) devient difficilement tenable sous cette forme seulement ;
- Nous misons sur l'adhésion d'une centaine de nouveaux membres pour 2019/2020 ;
- Nous souhaitons pérenniser et développer nos activités liées aux formations dont l'organisation actuelle est compromise par manque de financement suffisant ;
- Nous sommes depuis un an à la recherche de financements complémentaires.

2- UAS & notion de « groupe à risque »

Par « groupe à risque », il y a lieu d'entendre :

- Tous travailleurs qui en raison de nouvelles technologies, ou **d'évolution des métiers** ou progrès dans le travail, doivent recevoir une formation supplémentaire ou un **recyclage** pour sauvegarder leur **sécurité d'emploi** ;
- **Les jeunes demandeurs d'emploi** ;
- Les **travailleurs âgés** ou moins valides ;
- Toutes personnes se trouvant dans un **statut précaire**

L'article 173 de la loi du 29 décembre 1990 définissant les groupes à risques entend par « groupes à risque » :

- Les chômeurs à qualification réduite et les chômeurs de longue durée, les handicapés, les jeunes à scolarité obligatoire partielle, les personnes qui réintègrent le marché de l'emploi, les bénéficiaires du minimum de moyens d'existence et les travailleurs peu qualifiés ;
- Les chômeurs âgés de 50 ans au moins, les travailleurs âgés de 50 ans au moins touchés par une restructuration ou confrontés à de nouvelles technologies et les travailleurs peu qualifiés.
-

Représentons-nous un « groupe à risque » de travailleurs ?

Il est évident que beaucoup de nos membres son notamment sujets à :

- 1- Un **étranglement de l'accès au travail**, notamment pour les plus jeunes artistes, après avoir bénéficié des différentes aides à la jeunesse en vigueur pour eux pendant deux ans ;
- 2- Un **étranglement de l'accès au chômage**, vu les conditions actuelles contraignantes requises pour rassembler les conditions nécessaires pour accéder au « statut » dit protégé ;
- 3- **Une diminution de l'emploi artistique**, liée notamment à une compressibilité accrue de nos emplois par manque de budget suffisant, à certains modes de rémunérations ne respectant pas toujours les codes de bonne conduite, les réglementations et législations en vigueur, ni même parfois une rémunération pour des périodes de travail réellement prestées ;
- 4- La **mise à l'écart des plus anciens ou des moins « chanceux »**, qui ont bien souvent du mal à s'adapter aux nouvelles technologies, notamment pour leur **promotion personnelle** telle que pratiquée aujourd'hui (mise en ligne électronique de CV, photos d'archives, montages vidéos d'activités professionnelles, etc.) ;
- 5- Une insécurité croissante lié à **des réglementations aléatoires, contradictoires et souvent même abusives** ;
- 6- **Une déficience du droit à la sécurité juridique** menaçant l'exercice serein de notre travail ;
- 7- **Des ruptures de lien d'égalité**, de discrimination, mettant en péril la jurisprudence selon laquelle « *le citoyen (artiste ici) doit pouvoir faire confiance à ce qu'il ne peut concevoir autrement que comme une règle fixe de conduite et d'administration* », ce qui implique que « *les services publics sont tenus d'honorer les prévisions justifiées qu'ils ont fait naître dans le chef du citoyen (artiste ici)* »

Mais encore ...

Nous intégrons différents critères de risques générés par **l'inconfort** ou **la gêne** lors de l'exécution de tâches diverses. Ainsi en France, le Conseil National des Professions du Spectacle a travaillé à l'élaboration de fiches traitant des risques professionnels auxquels sont exposés les artistes. On y lira que **les acteurs, comédiens** sont bien souvent exposés à des risques élevés ou moyens, notamment en ce qui concerne :

- 1- Risque de **chutes** de hauteurs et de plain-pied, de **cascades**, de **combats** ;
 - 2- Risque lié aux **effondrements** et aux **chutes d'objets** ;
 - 3- Risque **d'incendie** ;
 - 4- Risques liés à **l'activité physique** ;
 - 5- Risque **électrique** ;
 - 6- Risque lié aux **équipements, costumes et accessoires** ;
 - 7- Risque **chimique** dont **cosmétique** ;
 - 8- Risque lié à **l'organisation du travail** ;
 - 9- Risque lié au **stress** ;
 - 10- **Risques psycho sociaux** (liés à la charge mentale, **violences ou agressions, harcèlements**, surinvestissement émotionnel, etc.).
-

3- Conclusion

Nous sommes concernés par les cinq grands risques suivants :

- 1- **Les risques d'accidents**, de gênes ou d'inconfort, **risques psycho sociaux** entravant la bonne exécution de notre activité artistique ;
- 2- **Le risque de « sous-emploi »** (manque de contrats, de travail et donc de revenus) ;
- 3- **Le risque de « désuétude des connaissances »** (possibilité de voir son employabilité diminuer si des connaissances ne sont pas mises à jour) ;
- 4- **Le risque « d'entreprise »** (développer un service, un travail, sans toujours savoir s'il sera rémunéré, comment ni à quel « prix ») ;
- 5- **Le risque de « fluctuation »** (l'alternance de périodes de travail et de pénurie de travail).

→ Nous estimons remplir les conditions requises pour situer nos membres, comédiens et comédiennes, artistes interprètes, dans le cadre de groupe de travailleurs dits « à risques ».

4- Demande de l'UAS au FSE

Nous sollicitons auprès du FSE deux demandes d'aides distinctes (la première étant plus prioritaire que la seconde) :

- 1- Une aide pour **valoriser et développer pour nos membres de nouvelles formations**, stages, workshop, ateliers, master class et débats, que nous proposons de vous soumettre « clé sur porte », avec un programme précis des différents projets déclinés annuellement ;
- 2- Une aide pour **promouvoir sur notre site internet les différentes activités dédiées**, les communiquer et les relayer de manière attractive et pertinente grâce à une nouvelle plateforme web.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à lire ces quelques pages et me réjouis à l'avance de pouvoir en débattre avec vous ce lundi 30 janvier,

Bruxelles, le le 27 janvier 2019

Pour l'Union des Artistes,

Pierre DHERTE

Annexe – stages et formations UAS :

- Stage Pilates / Yoga, Aline Salve (26 octobre 2018) ;
- Stage de manipulation de marionnettes, Bernard Clair (9 mai 2018) ;
- Jeu clownesque, Julie Maes (20 novembre 2017) ;
- Stage escrime, coach Jacques Cappelle (27 janvier 2017) ;
- Coaching musical, Karin Clerc (13 novembre 2016) ;
- Photos d'acteurs, une journée avec le photographe Gianni Candido + tirages de portraits des participants ;
- Stage d'écriture créative, Marie Paule Kumps (17 mai 2016) ;
- Stage de Tango, Sandrine Laroche et Angelo Dello Spedale (23 avril 2016) ;
- Ecriture Scènes, Stéphanie Mangez (29 avril 2015)

Et :

- 7 débats thématiques organisés en collaborations avec différents festivals ;
- 1 Master class avec la directrice de casting Kadija Leclere (3 écoles d'art dramatique FWB)

Et :

Nous organisons également des stages permettant aux comédiennes et aux comédiens de se former aussi à certaines technologies spécifiques en audiovisuel & cinéma :

- Initiation à la technique du doublage de film (4 stages dont un avec 3 écoles d'art dramatique FWB) ;
- Stage de pose vocale (publicité, 4 stages dans différents studios professionnels)
- Stage face caméra, Stéphane Oertli (18 décembre 2017)



